

LA BELLE

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 128. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 24 FEVRIER 1829. Vol. II.

Conditions.—L'Annonce paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'un an, payable par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de 610, en payant chaque semaine d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants: les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne au jour d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent six centimes pour la première fois, et six centimes pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue. *payable d'avance*, ou bien en piastre par carte, pour la première insertion, et quatre centimes pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

CYRILLE DE PÉRIE, plus catholique de la paroisse de St. Charles, autorisée par la Législature de l'Etat de la Louisiane.

Troisième classe pour 1829.

Le tirage aura lieu le Samedi 21 février 1829.

GROS LOTS.

50,000. 3,000. 2,000. 2,000. 1,600. 1,240. 6 de 500. 6 de 300. 6 de 100. & 6,900 d'une moindre valeur.

Prix des Billets.

Entiers 54. Demi 2 p. quarts 1 p. Paquets de 9 billes, garantis ne pas tirer moins de 16 piastres. 33 piastres; demi et quarts en proportion.

Les billets se vendent au piastre 20 c. prix du prospectus, jusqu'au 15 février 1829. 17 bureaux des administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville No. 63.

J. VIGNAUD. 12 Janv.

LES Nos. 20, 9, 18, 10, sortis Samedi dernier, 24 du courant, au tirage de la Loterie de l'Eglise Catholique de St. Martin, ont fait gagner les lots suivants:

9 20 18—56000
9 18 10—1000
18 20 10—500
10 9 20—500

10, 18—Eg. et nombre de lots de 50 piastres &c.

67 Tons réalisés en 24 jours au Bureau du Directeur, à des particuliers de cette ville.

J. B. FAGET. 31 janv.

13, 27, 30,

SONT les numéros sortis le 4, dans la Loterie de l'Eglise Catholique des Nations.

Combinaison 27 8 30 Un Lot de \$1000
" 8 16 30 " 100
" 33 8 30 " 100
" 8 12 30 " 100
" 22 3 8 " 100

Ont été vendus au bureau ci-dessus. Les possesseurs peuvent recevoir du comptant à vue en s'adressant à:

J. B. FAGET. 7 fev.

CHAPEAUX de Castor supérieurs à tout ceux arrivés précédemment à vendre en gros et en détail par le sousigné.

10 Jan. **E. DEBERGUE.**

AVIS AUX PLANTEURS.

Urbanin Playché et Co.

Au coin des rues Bayou et de la Nouvelle L'Vee, faubourg Ste. Marie, chez Ruben Bush et Clark, offrent leurs services au public, pour le courtage, dans toutes les branches. Ils ont en ce moment à vendre 250 Esclaves de choix, nouvellement arrivés de la Virginie.

Aux, 25 chevaux de tira, à vendre ou à échanger pour du sucre.

15 fev.

AVIS AUX MATEURS DE WAIS.

M. BERTUS infirme de ses jambes, il fera de 4 heures à 6 du soir, l'ouverture d'une classe pour la Wais seulement. Les personnes qui désireront l'apprendre par écrit s'adresseront chez lui, rue St. Louis, entre Bourbon et Dauphine.

15 Jan.

100,000 WARRANTED SPANISH SEGARS (part of which are spotted) of the first quality, in whole, half, and quarter boxes containing from 200 to 500 in a box—are offered for sale in lots or suit pur-chasers.

Also—some very superior Havana PRESERVES, in box and jars. Apply at the Hotel des Etrangers, corner of Chartres and St. Peter streets. Feb 2.

FOR PHILADELPHIA.

The new brig BARCLAY, can take about 200 bbls of the best tobacco, for freight of which, apply to Capt. Clark on board, or to LINCOLN & GREEN.

Le sousigné offre à vendre les articles suivants: 34 caisses sucre blanc et noir grain, 30 caisses café vert fin et grain, 10 caisses de jambon, et de nombreux autres articles de différentes qualités et des sèches confitures, provenant de leur manufacture à New-York, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail à prix modérés.

22 fev.

SERAPHIN CUCULU.

JOURS AMÉRIQUE.

POUR NEW-YORK.

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit:

Le navire LOUISIANA, capt. Price, Le 22 d'Octobre.

Le navire TALMA, capt Marshall, Le 8 de Novembre.

Le navire KENTUCKY, cap Rathbone, Le 23 de Novembre.

Le navire ILLINOIS, capt Waterman, Le 8 de Décembre.

Le navire TENNESSEE, apt. Fowler, Le 23 de Décembre.

Le navire peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.

L'époque de leur départ de New-York, est de six à dix et 15 de chaque mois.

5 oct **Foster & Hutton.**

LOTTERIE DE LA RESCHE.

AVIS.

Le sousigné vient de recevoir par les derniers arrivages de N. York, un assortiment de Glaces de toutes les couleurs et de toutes les formes, qu'il offre à vendre dans son magasin de marchandises de première qualité, situé aux rues de Chartres, entre les rues St. Louis et Bienville, No. 146

J. ROUSSEAU, ébéniste. 1 Janv.

GLACES.

Le sousigné vient de recevoir par les derniers arrivages de N. York, un assortiment de Glaces de toutes les couleurs et de toutes les formes, qu'il offre à vendre dans son magasin de marchandises de première qualité, situé aux rues de Chartres, entre les rues St. Louis et Bienville, No. 146

J. ROUSSEAU, ébéniste. 1 Janv.

AVIS.—Le sieur GUILLAUME, restaurateur, rue Bourbon, avantageusement connu en cette ville, a l'honneur de prévenir le public, qu'il se propose de lui-même de transporter son établissement au Mar d'Orléans, en face le Théâtre et à côté de Mr. Mathey.

Le restaurant sera tenu à l'instar de Paris, et carte sur laquelle le prix des mets sera fixé, sera chaque jour, en gibier, poisson, volaille de toute espèce et viande de boucherie de première qualité, ainsi qu'un pâtisserie de tout genre.

Les personnes qui voudront bien honorer de leur présence seront à même de juger la qualité de la cuisine.

Il entreprend les repas de commande, de quel genre que ce soit.

Il continuera toujours à servir en ville et le tout au plus juste prix.

Note—Il tient aussi un dépôt de galles de pyraïdes de la Havane.

28 Janv.

CENT milliers de Cigares espagnoles, de première qualité, dont une partie moulinée en quarts, et en demi-caisses, de 500 ou de 100, à vendre par lots; la quantité garantie, dans chaque caisse; aussi, un parti de confitures en boîtes et en pots. S'adresser à l'Hôtel des Etrangers, coin de Chartres et St. Pierre.

2 février—1

A LOUER.—Au coin des rues St. Louis et du Bassin. Une Église neuve pour deux chevaux avec une remise mise en cabriolet. Par

LE RICHE. 16 dec.

Recu par le navire Créscent

VENANT du Havre, et à vendre par Mme Vve Dupas, en décharge des rues de Chartres et de l'Église.

Bouteilles uniques ou Napoléons, Dites tricolores, Orangiers noirs, Fruits confervis en bouteilles, Saucisses à l'huile et au beurre, Pâtés de lièvre, truffes.

30 Janvier—1 Vve. DUPAS.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District Judiciaire.

P. F. Litcher, vs. J. B. Berger. No. 4157

ATTENDU que P. F. Berger, un débiteur insolvable a ce jour présent sa pétition à la Cour du premier District Judiciaire, en conformité de l'article 1202 du Code de Commerce, pour solliciter la liquidation, pour établir les créances de la masse publique, et pour l'autorisation de l'article 1203 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1204 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1205 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1206 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1207 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1208 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1209 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1210 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1211 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1212 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1213 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1214 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1215 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1216 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1217 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1218 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1219 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1220 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1221 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1222 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1223 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1224 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1225 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1226 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1227 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1228 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1229 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1230 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1231 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1232 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1233 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1234 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1235 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1236 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1237 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1238 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1239 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1240 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1241 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1242 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1243 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1244 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1245 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1246 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1247 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1248 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1249 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1250 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1251 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1252 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1253 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1254 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1255 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1256 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1257 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1258 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1259 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1260 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1261 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1262 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1263 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1264 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1265 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1266 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1267 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1268 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1269 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1270 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1271 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1272 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1273 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1274 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1275 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1276 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1277 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1278 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1279 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1280 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1281 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1282 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1283 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1284 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1285 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1286 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1287 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1288 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1289 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1290 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1291 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1292 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1293 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1294 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1295 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1296 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1297 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1298 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1299 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1300 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1301 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1302 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1303 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1304 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1305 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1306 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1307 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1308 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1309 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1310 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1311 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1312 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1313 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1314 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1315 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1316 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1317 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1318 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1319 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1320 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1321 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1322 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1323 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1324 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1325 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1326 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1327 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1328 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1329 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1330 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1331 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1332 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1333 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1334 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1335 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1336 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1337 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1338 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1339 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1340 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1341 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1342 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1343 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1344 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1345 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1346 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1347 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1348 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1349 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1350 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1351 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1352 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1353 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1354 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1355 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1356 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1357 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1358 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1359 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1360 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1361 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1362 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1363 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1364 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1365 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1366 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1367 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1368 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1369 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1370 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1371 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1372 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1373 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1374 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1375 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1376 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1377 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1378 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1379 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1380 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1381 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1382 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1383 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1384 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1385 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1386 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1387 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1388 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1389 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1390 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1391 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1392 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1393 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1394 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1395 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1396 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1397 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1398 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1399 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1400 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1401 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1402 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1403 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1404 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1405 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1406 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1407 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1408 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1409 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1410 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1411 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1412 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1413 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1414 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1415 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1416 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1417 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1418 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1419 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1420 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1421 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1422 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1423 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1424 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1425 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1426 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1427 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1428 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1429 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1430 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1431 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1432 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1433 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1434 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1435 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1436 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1437 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1438 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1439 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1440 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1441 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1442 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1443 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1444 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1445 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1446 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1447 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1448 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1449 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1450 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1451 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1452 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1453 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1454 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1455 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1456 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1457 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1458 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1459 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1460 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1461 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1462 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1463 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1464 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1465 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1466 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1467 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1468 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1469 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1470 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1471 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1472 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1473 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1474 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1475 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1476 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1477 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1478 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1479 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1480 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1481 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1482 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1483 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1484 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1485 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1486 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1487 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1488 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1489 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1490 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1491 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1492 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1493 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1494 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1495 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1496 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1497 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1498 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1499 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1500 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1501 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1502 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1503 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1504 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1505 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1506 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1507 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1508 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1509 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1510 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1511 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1512 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1513 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1514 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1515 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1516 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1517 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1518 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1519 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1520 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1521 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1522 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1523 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1524 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1525 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1526 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1527 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1528 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1529 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1530 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1531 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1532 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1533 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1534 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1535 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1536 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1537 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1538 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1539 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1540 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1541 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1542 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1543 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1544 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1545 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1546 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1547 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1548 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1549 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1550 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1551 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1552 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1553 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1554 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1555 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1556 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1557 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1558 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1559 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1560 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1561 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1562 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1563 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1564 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1565 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1566 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1567 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1568 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1569 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1570 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1571 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1572 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1573 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1574 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1575 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1576 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1577 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1578 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1579 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1580 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1581 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1582 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1583 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1584 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1585 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1586 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1587 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1588 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1589 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1590 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1591 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1592 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1593 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1594 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1595 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1596 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1597 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1598 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1599 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1600 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1601 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1602 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1603 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1604 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1605 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1606 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1607 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1608 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1609 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1610 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1611 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1612 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1613 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1614 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1615 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1616 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1617 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1618 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1619 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1620 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1621 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1622 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1623 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1624 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1625 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1626 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1627 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1628 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1629 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1630 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1631 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1632 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1633 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1634 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1635 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1636 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1637 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1638 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1639 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1640 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1641 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1642 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1643 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1644 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1645 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1646 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1647 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1648 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1649 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1650 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1651 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1652 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1653 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1654 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1655 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1656 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1657 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1658 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1659 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1660 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1661 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1662 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1663 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1664 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1665 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1666 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1667 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1668 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1669 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1670 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1671 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1672 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1673 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1674 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1675 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1676 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1677 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1678 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1679 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1680 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1681 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1682 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1683 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1684 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1685 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1686 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1687 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1688 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1689 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1690 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1691 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1692 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1693 du Code de Commerce, pour l'autorisation de l'article 1694 du Code